



## Compte rendu du CSAL des 7,11 et 18 décembre 2023

Etaient présents pour le CGT FINANCES PUBLIQUES les titulaires, Ophélie MANIGLIER et Christian AFFRAIX et les deux suppléantes Christine DUBOUSQUET et Nicole BARBIER.

L'ordre du jour est le suivant :

- approbation des procès-verbaux des CSAL des 29 septembre 2023 (CSAL n° 5) et du 6 novembre 2023 (CSAL n°6) ;
- règlement intérieur du CSAL (pour avis) ;
- opération de restructuration 2024 (pour avis) ;
- ponts naturels (pour avis) ;
- programmation du dialogue social 2024 (pour information) ;
- présentation du bilan 2022 du télétravail ;
- Questions diverses.

Une déclaration liminaire est lue par le seule CGT FINANCES PUBLIQUES.

### 1) Approbation des procès-verbaux

La CGT FINANCES PUBLIQUES 94 s'abstient sur les deux PV n'ayant pas siégé (boycott)

### 2) Règlement intérieur du CSAL

Dans les suites d'une séance de la formation spécialisée du CSAL, les OS, en Intersyndicale ont transmis un document présentant les amendements proposés au règlement intérieur. La direction s'appuie sur les instructions prétendant que le document ayant une portée nationale n'est pas amendable.

Mme SAINT REMY VILMOT précise que les OS doivent ne donner qu'un avis sur les observations présentées ce jour en CSAL.

Le représentant de la CGT FINANCES PUBLIQUES renvoie à l'article 86 du décret 2020-1427. Les organisations syndicales n'ont pas présenté des observations mais des propositions alternatives. Parler d'observations est donc une interprétation fallacieuse des textes encadrant le règlement intérieur du CSAL et notamment son décret d'application.

Il était envisagé par les OS un vote sur un règlement amendé.

Il est par ailleurs précisé que le règlement est amendable à la majorité des présents. Les conditions étant réunies, rien ne s'oppose à l'intégration des amendements proposés.

La CGT FINANCES PUBLIQUES 94 demande une suspension de séance.

Au retour de la suspension, La CGT FINANCES PUBLIQUES représentant ici l'intersyndicale précise qu'en l'état actuel, le vote sur un règlement non amendé recueillerait un avis défavorable. Les propositions alternatives présentées par les OS, recueilleront par contre un avis favorable.

Il est par ailleurs proposé par le représentant de la CGT FINANCES PUBLIQUES et à l'instar ce qui s'est fait pour le télétravail, une charte de fonctionnement puisse être établie dans laquelle les propositions alternatives puissent être reprises.

La directrice précise que le règlement a été discuté au niveau national.

La CGT FINANCES PUBLIQUES précise que si effectivement il y a eu un dialogue au niveau national, celui-ci s'est soldé par un refus de voter le règlement intérieur. La CGT FINANCES PUBLIQUES 94 fait remarquer qu'il existe des marges de manœuvre, celles-ci pouvant être discutées dans le cadre d'un groupe de travail pour concevoir une charte

Il est remarqué par ailleurs que la direction applique une lecture restrictive du décret. Le décret dit la loi, l'administration l'applique en l'expurgeant des obligations qui lui incombe en infraction des dispositions légales.

Le représentant de la CGT FINANCES PUBLIQUES lit l'avis motivé rendu par l'intersyndicale précisant d'une part que le vote est défavorable, qu'il eut été contraire si les propositions alternatives avaient été prises en compte. Par ailleurs, doit être inscrit au PV la proposition des OS de mener un groupe de travail soit concomitant soit postérieur à la circulaire d'application du règlement intérieur.

### 3) Opérations de restructuration

#### *a) Pôle Départementale d'Expertise NOGENT*

Il est fait un état des lieux des diverses restructurations menées à leur terme avant d'évoquer la suppression des quatre PCE et la création du Pôle Départementale d'Expertise (PDE à NOGENT) et du Pôle Départementale de Programmation. Ces dernières ont par ailleurs été présentées lors du CSA du 16 novembre.

Mme LUXCEY présente le projet. Le pôle s'installera à compter du 2<sup>e</sup> trimestre 2024. La configuration des locaux sera identique sur les deux niveaux comportant des opens-space avec des bureaux individuels pour les chefs de service (calibrage de 24 emplois sur le site de NOGENT). Des cloisons isophoniques seront mise en place et des bulles téléphoniques permettront aux agents de s'isoler pour des communications privées et/ou professionnelles. Il n'a pas été trouvé de solution de restauration, c'est donc la carte APPETIZ qui sera mise en place.

La CGT FINANCES PUBLIQUES demande si les cloisons mobiles représentées sur le plan seront réellement installées. La réponse est oui. Cette mobilité permettra aux agents de s'approprier l'espace en fonction de leur besoin

Il est remarqué que les câbles électriques et les informatiques sont positionnés au sol alors que les bureaux sont équipés de goulottes permettant de les camoufler.

Par ailleurs, la moquette pose question d'une part sur son intégrité dans le temps, le caractère allergène de ces matériaux. La direction répond que cette moquette n'a rien à voir avec la moquette « bouclette » autrefois installé.

La CGT FINANCES PUBLIQUES s'interroge sur des bureaux adjacents à ceux du PDE de NOGENT et sur des marguerites à 5 agents, alors qu'il existe des espaces libres non utilisés.

La direction répond que la circulaire du 1<sup>er</sup> ministre sur la rationalisation des espaces interdit à la direction d'utiliser ces espaces à disposition. On ne raisonne plus en terme de m<sup>2</sup> par agent, mais on parle de « résident » Mme BARBIER (CGT FINANCES PUBLIQUES) demande si la direction a une idée de la destination de cet espace inoccupé.

Est entamé un débat sur le système cible, l'organigramme fonctionnel en découlant.

La direction répond que le système cible sera affiné en fonction d'un ensemble d'éléments qu'aujourd'hui elle ne maîtrise. Seule une orientation est présentée en CSAL.

Il est remarqué que cette absence de précision aurait dû être communiquée au sein des instances de dialogue sociale en amont, le représentant de la CGT FINANCES PUBLIQUES remarquant que cette information aurait évité des longueurs inutile au sein de l'instance.

#### *b) Pôle Départementale de Programmation Créteil*

Mme LUXCEY évoque le système cible PDE. Il a été décidé de supprimer les cloisons afin d'agrandir l'espace pour accueillir un ensemble de 20 agents. La circulaire du 1<sup>er</sup> ministre inclut effectivement les espaces de passage.

Est évoqué notamment dans les suites de la présentation, l'ensemble des défauts thermiques que présente cette zone qui fait l'objet à intervalle régulier d'inondation. Les verrières ne sont plus étanches et en été cette zone est un vrai brûlot alors qu'on y gèle en hiver.

Il est remarqué que les agents vont devoir s'installer dans une zone de replis très rapidement sans même que les OS en aient été informées. Les agents resteront en zone de repli jusqu'au 31 mars 2024. Cependant cette date demeure hypothétique, un ensemble de problématique restant à résoudre (chauffage, déperdition thermique etc.)

La directrice intervient précisant qu'elle a bien compris la nécessité d'informer les représentants du personnel ( c'est le minimum non ? ) y compris en dehors des instances de dialogue social. Elle précise néanmoins qu'en première intention, les Chefs de service et les agents concernés sont toujours les premiers informés.

#### *c) Sip Val-de-Bièvre*

L'opération a été pilotée par SPIB 2C (Centrale) et a consisté à restructurer l'intégralité du site. La direction a souhaité que cette opération d'envergure programmée sur 18 mois, puisse permettre aux agents de réintégrer les locaux avant la campagne IR. Le RDC et le 1<sup>er</sup> étage sont dédiés au SIP. Certains sujets demeurent à l'étude. C'est notamment le cas de la téléphonie et ce malgré l'intervention de SFR. Il y a également des problèmes de confidentialité avec les écrans du RDC qui seraient visibles de l'extérieur et des espaces de convivialité. Par ailleurs se pose également, compte tenu d'une seule entrée pour l'accueil des usagers, des usagers ayant un rendez-vous et ceux sans. Cette dualité risque d'entraîner des tensions dans les files d'attente.

La direction répond que désormais 80 % des demandes se traitent par téléphone dans le cadre d'une APRDV téléphonique. Les rendez-vous physiques deviennent résiduels.

Le représentant de la CGT FINANCES PUBLIQUES 94 demande s'il est prévu que le SIP de VILLEJUIF bénéficie de la prime d'attractivité. Il est remarqué qu'au vu de l'écart entre le TAGERFIP et les emplois réels, la prime d'attractivité pourrait attirer les candidatures. Le résultat concernant le VAL DE MARNE est très décevant et n'a pas permis d'attirer les profils recherchés et notamment des agents extérieurs au 94.

#### *d) SIE Val-de-Bièvre*

La configuration du SIE ressemble, en dehors de l'espace accueil du RDC à celui du SIP.

Les OS s'interrogent sur l'utilisation de l'espace partagé (41m<sup>2</sup>) alors que les collègues seront 5 dans un espace de 50m<sup>2</sup>. Il y aura nécessairement des interrogations. La direction remarque que le télétravail, les congés et la formation professionnelle, les taux d'occupation sont faibles. Il y aura nécessairement un temps d'appropriation .

Si le temps d'appropriation est nécessaire, l'interrogation sur les espaces vides demeurent et les agents sauront le faire savoir. La direction répond qu'elle n'a sans doute pas toutes les réponses mais qu'il ne faut pas voir que les aspects négatifs.

Les restructurations 2024 présentées sont soumises au vote.

La CGT FINANCES PUBLIQUES 94 rappelle les termes de sa déclaration liminaire sur le NRP et son opposition de fonds à cette entreprise de saccage du département. Par ailleurs, au-delà des fiches présentés, le sud-est du département demeure un « no-mans land » des services fiscaux. La CGT FINANCES PUBLIQUES 94 considérant que les Etablissements France Service ne constituent pas des services de pleine compétence. Enfin la pérennité des antennes au-delà de 2026 n'est pas assurée. La CGT FINANCES PUBLIQUES émet un avis défavorable.

Une suspension de séance est demandée par la CGT FINANCES PUBLIQUES compte tenu de l'heure tardive (12h50)

La séance reprendra le 11 décembre à 14h30

#### 4) Pont naturels

La CGT FINANCES PUBLIQUES 94 fidèle à sa ligne de conduite précise que les ponts naturels doivent être financés par l'administration et non pas par le dépôt d'un congé.

SOLIDAIRES remarque que la proposition de la directrice conduit à élargir la plage d'accueil de 5 jours pour une journée. Il ne s'agit pas d'un deal gagnant/gagnant.

Votre **contre la proposition** présentée par la direction.

#### 5) Programmation du dialogue social

Si l'initiative semble bonne, elle nécessite que soit connue la durée vraisemblable des débats. C'est d'ailleurs, une proposition qui a été faite dans la première partie de l'instance sur les modalités de fonctionnement des instances par la CGT FINANCES PUBLIQUES 94.

#### 6) Présentation du bilan 2022 du télétravail

La présentation de la fiche par Thierry ROQUES provoque des débats d'une part sur le matériel et notamment les doubles écrans et les téléphones portables professionnels.

La CGT FINANCES PUBLIQUES 94, intervient sur les refus de télétravail. En effet, comme l'année précédente, il n'y a pas de refus de télétravail. Il est expliqué que refus, s'il y a, est formalisé au cours de l'entretien avec le Chef de Service.

Le représentant du personnel remarque que cette manière de procéder, empêche que la procédure aille jusqu'au recours. En effet pour que le recours puisse être formé, il faut que la demande ait été déposée dans SIRHIUS.

La direction explique qu'il ne s'agit pas forcément d'un refus définitif mais d'un refus temporaire.

La CGT répond que c'est jouer sur les mots et qu'il peut citer des services dans lequel une véritable censure est exercée par les Chefs de Service. Il va falloir que très rapidement ces derniers se mettent « à la page » et prennent en compte les nouvelles modalités de travail.

#### 7) Questions diverses

La CGT FINANCES PUBLIQUES aborde un point sur le Service Départemental de l'Enregistrement (joint au compte rendu de manière indépendante)

Mme MORIN répond que la direction s'est emparée du sujet et qu'elle partage l'inquiétude de la CGT. Elle a néanmoins mis en œuvre un plan d'action qui devrait permettre la résorption du retard accumulé.

Le représentant CGT répond que Mme MORIN fait preuve d'optimisme.

La directrice répond qu'elle l'est raisonnablement et que le plan mis en œuvre devrait permettre de tenir les objectifs présentés à la Direction Générale.

La CGT FINANCES PUBLIQUES 94 précise que sans remettre la qualité du plan présenté, le glissement des missions du SDE vers le PCR3 ne devienne définitif et que la charge devienne pérenne. M. SIMON précise qu'il n'est pas dans les objectifs de la direction de transférer définitivement la partie actuellement prise en charge par le service de contrôle.